

RAPPORT D'ÉTUDE
N° DRC-13-124769-00171A

31/01/2013

**RAPPORT D'ACTIVITE AU 31/12/2012 DU
SERVICE NATIONAL D'ASSISTANCE
REGLEMENTAIRE SUR LE REGLEMENT
(CE) N° 1272/2008 (CLP) ET LE
REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)**

INERIS

maîtriser le risque |
pour un développement durable |

**RAPPORT D'ACTIVITE AU 31/12/2012 DU SERVICE NATIONAL
D'ASSISTANCE REGLEMENTAIRE SUR LE REGLEMENT (CE)
N° 1272/2008 (CLP) ET LE REGLEMENT (CE) N° 1907/2006
(REACH)**

**Convention entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (Direction
Générale du Travail – DGT) et l'INERIS pour la période 2010 – 2012**

**Programme d'appui 2010 au Ministère de l'Écologie, du Développement
Durable, et de l'Énergie(MEDDE)**

Verneuil-En-Halatte, Oise

Client : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Ministère de l'Écologie, du
Développement Durable, et de l'Énergie

Liste des personnes ayant participé à l'étude : L. CHOCHOIS, S. VIVIER

PRÉAMBULE

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à l'INERIS, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de l'INERIS ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par l'INERIS dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. Etant donné la mission qui incombe à l'INERIS de par son décret de création, l'INERIS n'intervient pas dans la prise de décision proprement dite. La responsabilité de l'INERIS ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

L'INERIS dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

	Rédaction	Vérification	Approbation
NOM	S. VIVIER	S. ANDRES	E. THYBAUD
Qualité	Ingénieur à l'unité "Évaluation en Toxicologie et Écotoxicologie des Substances"	Responsable de l'unité Évaluation en Toxicologie et Écotoxicologie des Substances"	Responsable du pôle "Dangers et impact sur le vivant"
Visa			

TABLE DES MATIÈRES

1 MOYENS D'INFORMATION: ACTUALISATION DES SITES INTERNET, LETTRE D'INFORMATION ET DOCUMENTS.....	6
1.1 Fréquentation des sites internet	6
1.2 Mise en ligne des actualités	8
1.3 Lettre d'information.....	8
1.4 Brochures et documents réalisés	8
2 MISSION D'ASSISTANCE	9
2.1 Traitement des questions écrites	9
2.2 Accueil téléphonique (n°Indigo 0820 20 18 16).....	12
3 DEVELOPPEMENT D' ACTIONS AVEC UN RESEAU NATIONAL ET EUROPEEN DE PARTENAIRE	13
3.1 Actions avec un réseau national de partenaires.....	13
3.1.1 Interventions – essentiellement auprès des CCI	13
3.1.2 Échanges et participation à des travaux extérieurs	14
3.2 Participation aux travaux européens	14
3.2.1 HelpNet : réseau des correspondants helpdesk	14
3.2.2 HelpEx (plateforme d'échange)	14
3.2.3 Autres activités	15
ANNEXE 1 : LISTE DES LETTRES D'INFORMATION.....	16
ANNEXE 2 – LISTE DES INTERVENTIONS.....	17
ANNEXE 3 : VERIFICATION DES TRADUCTIONS DES GUIDES DE L'ECHA .	18

Ce rapport rend compte des travaux de l'INERIS en 2012 pour la mise en œuvre, du Service National d'Assistance Réglementaire (« Helpdesk »), conformément aux articles 77 (point 2.h) et 124 du règlement REACH et l'article 44 du règlement CLP.

1 MOYENS D'INFORMATION: ACTUALISATION DES SITES INTERNET, LETTRE D'INFORMATION ET DOCUMENTS

Les sites internet constituent un élément essentiel de communication vers les entreprises. En 2012, les travaux ont porté particulièrement sur les aspects suivants :

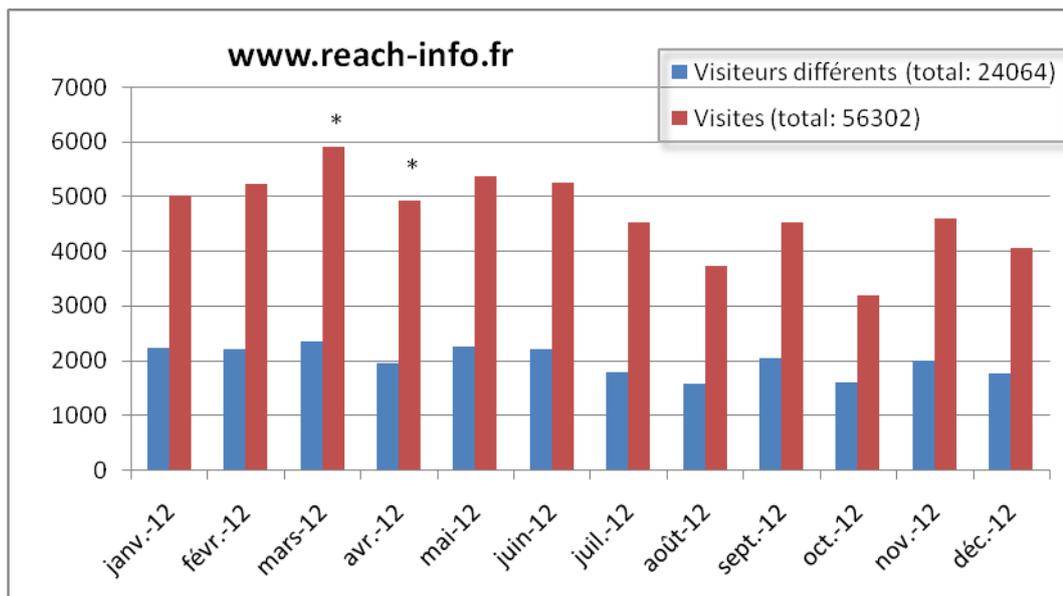
- La mise à jour régulière des pages existantes avec une attention particulière pour la rubrique "A noter": La mise en ligne d'information (nouveau, brochures etc...) est assurée directement par les membres du helpdesk.
- Le développement d'une page permettant de recueillir les attentes des utilisateurs.
- L'ouverture d'une page internet dédiée aux CCI « *Contactez vos CCI* » relayant les interventions du plan d'action national REACH-PME
- L'ouverture d'une page internet dédiée aux fédérations professionnelles « *Contactez vos fédérations professionnelles* (plan d'action national REACH/PME) et incrémentation avec 7 fédérations.
- Mise à jour de l'ensemble des liens des sites internet REACH et CLP, le site de l'ECHA ayant été restructuré.

1.1 FREQUENTATION DES SITES INTERNET

La fréquentation mensuelle des sites en nombre de visites totales et en nombre de visiteurs différents est reportée sur la Figure 1 pour le site www.reach-info.fr et la Figure 2 pour le site www.clp-info.fr.

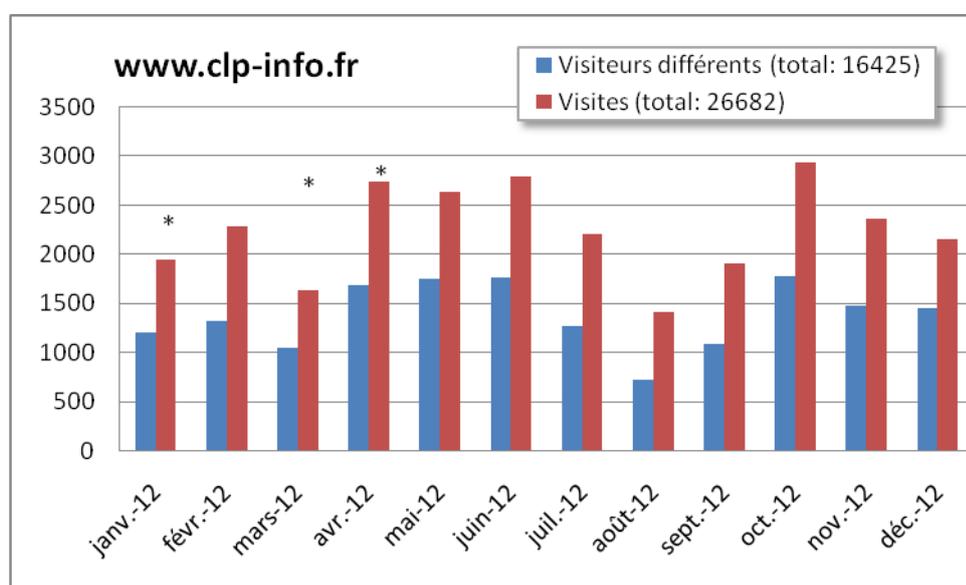
Pour le site reach-info, le nombre mensuel moyen de visiteurs différents a augmenté par rapport à 2011 (+19%), mais le nombre de visite par internaute est resté constant.

Pour le site clp-info, le nombre mensuel moyen de visiteurs différents a sensiblement augmenté par rapport à 2011 (environ 18%, soit 40% depuis 2010). Le nombre de visite par internaute est resté stable (1,7 visites en moyenne).



* le nombre de visite des mois de mars et avril a été corrigé en raison d'un défaut de fonctionnement du logiciel de suivi des statistiques, plusieurs jours consécutifs étant à zéro. La correction a été effectuée en remplaçant les jours manquants par les valeurs de fréquentation des mêmes jours de la semaine précédente.

Figure 1 : fréquentation mensuelle du site REACH-info.fr en nombre de visites et en nombre de visiteurs différents (2,4 visites par visiteur).



* le nombre de visite des mois de janvier, mars et avril a été corrigé en raison d'un défaut de fonctionnement du logiciel de suivi des statistiques, plusieurs jours consécutifs étant à zéro. La correction a été effectuée en remplaçant les jours manquants par les valeurs de fréquentation des mêmes jours de la semaine précédente.

Figure 2 : fréquentation mensuelle du site clp-info.fr en nombre de visites et en nombre de visiteurs différents (1,7 visites par visiteur)

Comme en 2011, outre les pages d'accueil qui affichent les actualités, les pages les plus consultées pour le site REACH sont les pages proposant les questions/réponses (ou « FAQ ») et le module de recherche. On notera un intérêt particulier pour le document « résumé des obligations pour les UA ». Pour le site CLP, ce sont les pages « brochures » et « FAQ » qui ont été les plus consultées.

1.2 MISE EN LIGNE DES ACTUALITES

En 2012, les rubriques « nouveautés » des sites REACH et CLP ont été alimentées avec plus de 133 informations provenant de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de la Commission européenne ou des Ministères (96 pour le site REACH, et 37 pour le site CLP).

1.3 LETTRE D'INFORMATION

Depuis avril 2010 le Helpdesk diffuse une lettre d'information sur REACH et CLP tous les 15 jours sauf aléa du calendrier. Cette lettre d'information relaye les informations les plus pertinentes en provenance de l'ECHA, de la Commission Européenne, des Autorités Compétentes françaises ou du Service National d'assistance réglementaire français, selon un format établi en concertation avec les 2 Ministères, Travail et Environnement.

23 lettres d'information ont été rédigées/diffusées/publiées à environ 2000 abonnés (Liste de N° publiés en annexe 1).

La lettre d'information a permis la diffusion d'actualités régulières ainsi que la publication de près de 10 FAQ (3 CLP / 5 REACH) jugées particulièrement pertinentes en raison des questions reçues des opérateurs (téléphone/formulaires). Depuis sa première diffusion, en avril 2010, la lettre d'information a permis de diffuser un total de 53 FAQ (26 CLP / 27 REACH).

Au cours de l'année 2012, 2 lettres d'information ont été dédiées à une thématique particulière afin de communiquer sur des points importants du règlement REACH.

1.4 BROCHURES ET DOCUMENTS REALISES

Les questions reçues tant par téléphone, que par courrier électronique ou lors des interventions, permettent d'orienter les thèmes des documents réalisés par le Helpdesk.

Comme en 2011, la communication s'est focalisée sur l'élaboration de FAQ et leur mise en ligne sur les sites internet. La plupart de ces FAQ sont parallèlement diffusées par la lettre d'information. Ainsi, en 2012, la rubrique « FAQ » du site REACH a été alimentée par 7 FAQ et celle du CLP par 3 FAQ.

Le helpdesk a élaboré trois documents dans le cadre du plan d'action REACH/PME : la brochure sur les utilisations, les étapes clés de l'autorisation, la FAQ sur les demandes d'autorisation (en cours d'étude par le COPIL). De plus, la traduction d'un document sur les FDS a été initiée.

2 MISSION D'ASSISTANCE

En 2012, le Helpdesk a traité 2771 questions posées soit par écrit par l'intermédiaire du formulaire en ligne soit par assistance téléphoniques pour les 2 règlements REACH et CLP. Le détail mensuel du nombre de questions traitées est donné par la Figure 3.

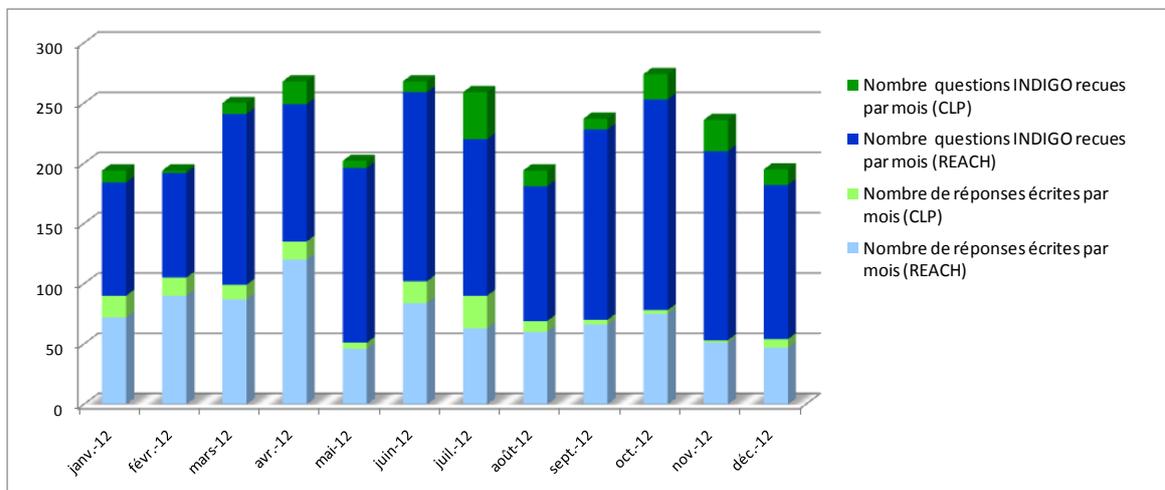


Figure 3 : nombre de questions traitées par le Helpdesk par formulaire électronique ou par assistance téléphonique portant sur les règlements REACH ou CLP en 2012.

2.1 TRAITEMENT DES QUESTIONS ECRITES

Au cours de l'année 2012, **353 formulaires d'interrogation en ligne ont été reçus** de façon relativement constante sur l'année (hors mois d'août et de décembre). En règle générale, les correspondants posent en moyenne 2,6 questions par formulaire (Figure 4).

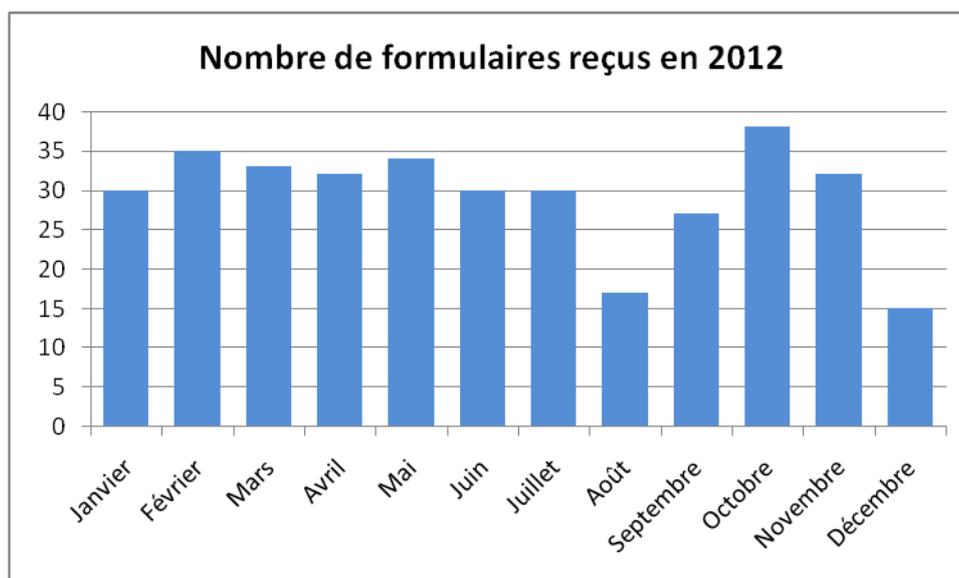


Figure 4 : nombre de questions reçues par formulaires électroniques portant sur les règlements REACH ou CLP en 2011.

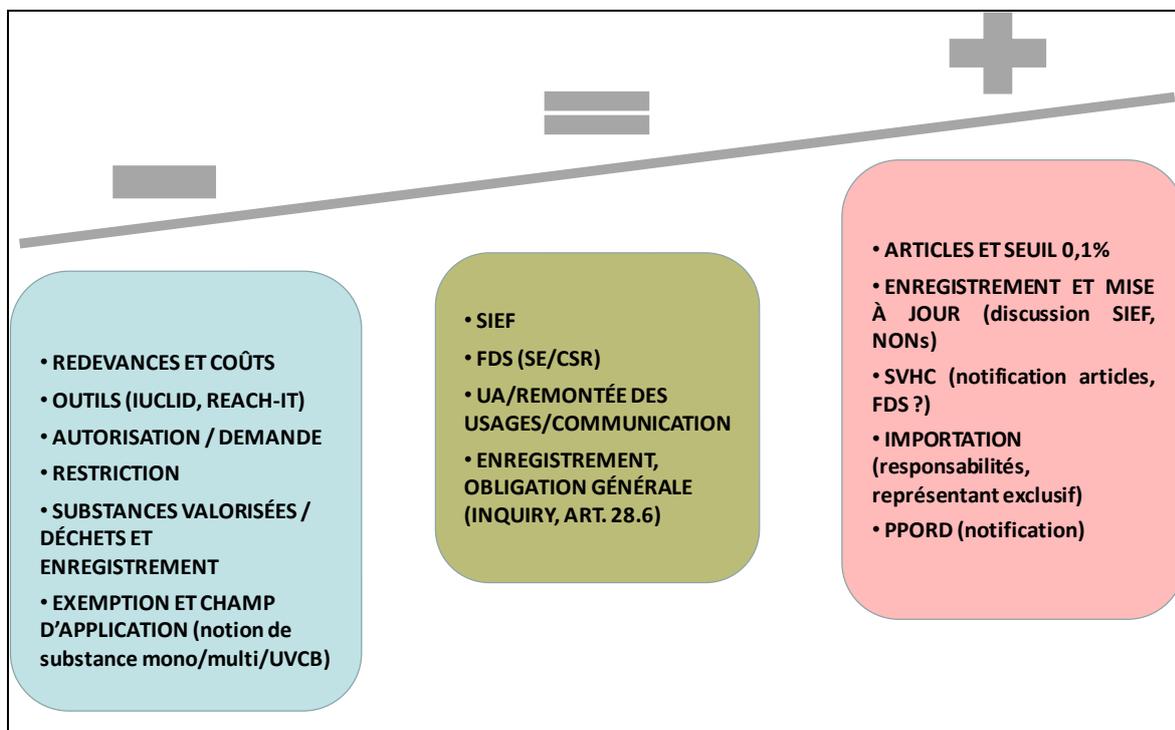
Le nombre de formulaires reçus en 2012 est équivalent au nombre reçus durant l'année 2011.

Les délais ainsi que le type procédure suivi lors d'une réponse varient en fonction de la complexité et de l'abondance des questions. Ainsi, les questions les plus simples sont traitées directement par le Helpdesk qui fournit une réponse par mail. Les questions plus complexes nécessitant une aide quant à la compréhension du règlement sont, quant à elles, transmises à la DGT et/ou au MEDDE, soit pour un traitement complet, soit pour un complément d'information et renvoi vers le Helpdesk pour traitement. Dans le cas où des questions restent sans réponses, celles-ci peuvent être renvoyée vers l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ou avec l'implication des ministères, vers la Commission européenne, via différents groupes de travail.

Certaines questions, non comptabilisées ici sont aussi parfois reçues de l'ECHA lorsque celle-ci reçoit des demandes écrites émanant d'entreprises françaises. Dans ce cas, l'ECHA s'assure d'une part que le helpdesk français a bien été consulté au préalable, et d'autre part de la cohérence des réponses fournies par l'ECHA et la France.

Le Tableau 1 reporte les thématiques le plus souvent abordées lors des questions reçues par formulaire ou lors de la permanence téléphonique. On notera une prédominance pour les thématiques liées à l'enregistrement, aux substances SVHC dans les articles et à l'importation.

Tableau 1 : thématique des formulaires et appels indigo reçus en 2012



Les structures d'entreprise ayant interrogé le helpdesk se répartissent comme indiqué dans le graphique ci-dessous (Figure 5).

Sur l'année 2012, 63% des questions reçues par le helpdesk sont issues de PME.

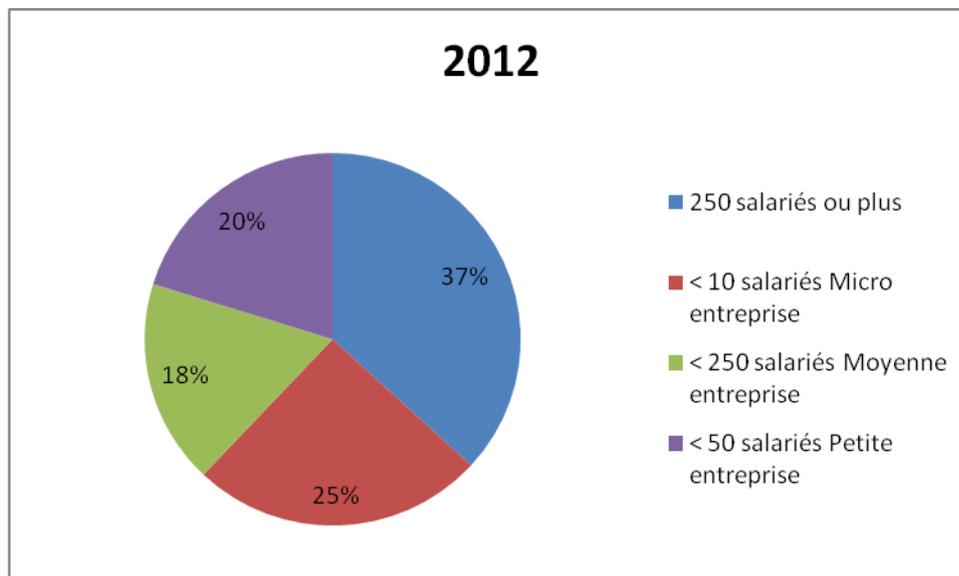


Figure 5 : Répartition des structures d'entreprise ayant interrogé le helpdesk (nombre de question posées / pourcentage).

L'analyse des données sur l'origine géographique des entreprises ayant posé une question montre que, conformément à ses missions, l'action des helpdesks est nationale puisque 93% des visiteurs ayant posé une question le faisait pour une entreprise française. On notera des demandes provenant d'autres pays francophones (situés dans l'Union Européenne ou hors Union européenne) tels que la Belgique (2,25%), la Suisse (0,6%) ou le Canada (0,6%).

L'Île de France est la région dont provient le plus grand nombre de questions (27%), suivie des régions Rhône Alpes (15,5%), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8%), et des régions Alsace et Midi-Pyrénées (un peu plus de 5%). Cette répartition est équivalente aux années précédentes.

Les principaux secteurs d'activité ayant posé des questions en 2011 (REACH et CLP confondus) sont reportés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : principaux secteurs ayant posé des questions via le formulaire en ligne de janvier à décembre 2012 (REACH et CLP confondus)

Secteur d'activité	% formulaires 2012
Acier, métaux non ferreux et autres matériaux	1,69
Aérospatiale	2,25
Autre	33,71
Biotechnologie	0,84

Construction	1,12
Dispositifs médicaux	1,40
Équipements mécaniques	1,12
Industrie alimentaire	1,12
Industrie automobile	1,40
Industrie Forestière	0,84
Industrie/recherche spatiale	0,56
Industries de la défense	1,97
Industries ferroviaires et autres moyens de transport guidés	0,28
Jouets	0,56
Matériel électrique	3,09
Métrologie, préemballage	0,28
Meubles	0,56
Produits chimiques	35,11
Produits consommateurs d'énergie/éco conception	0,84
Produits cosmétiques	6,46
Produits pharmaceutiques/Compétitivité	1,69
Produits pharmaceutiques/Législation	1,12
Produits textile et vêtements	1,40

En 2012, le secteur des produits chimiques et celui des cosmétiques restent ceux pour lesquels le plus de formulaires (35% et 6,5%, respectivement) ont été reçus par le Helpdesk.

2.2 ACCUEIL TELEPHONIQUE (N°INDIGO 0820 20 18 16)

L'accueil téléphonique est assuré de 9h à 12h, du lundi au vendredi sauf cas exceptionnel. Le numéro Indigo est accessible sans restrictions géographiques.

Depuis la mise en service du numéro Indigo, le Helpdesk reçoit de très nombreuses questions mobilisant une personne à plein temps sur les plages horaires d'ouverture. Trois catégories d'appel peuvent être identifiées :

- Le demandeur ne connaît pas les règlements et n'a pas recherché préalablement la réponse à sa question sur le site web : il a besoin d'être orienté sur de nombreux aspects, y compris dans sa recherche des informations.
- Le demandeur a plusieurs questions bien définies et préparées suite à la lecture et à l'interprétation qu'il peut avoir des règlements, guides techniques et FAQ.
- Le demandeur a des interrogations d'ordre pratique (IUCLID, REACH-IT).

De janvier à décembre 2012, nous avons répondu à plus de **1084 appels téléphoniques (environ 133 sur le CLP et 951 sur REACH)**. Le détail mensuel est présenté sur la Figure 6.

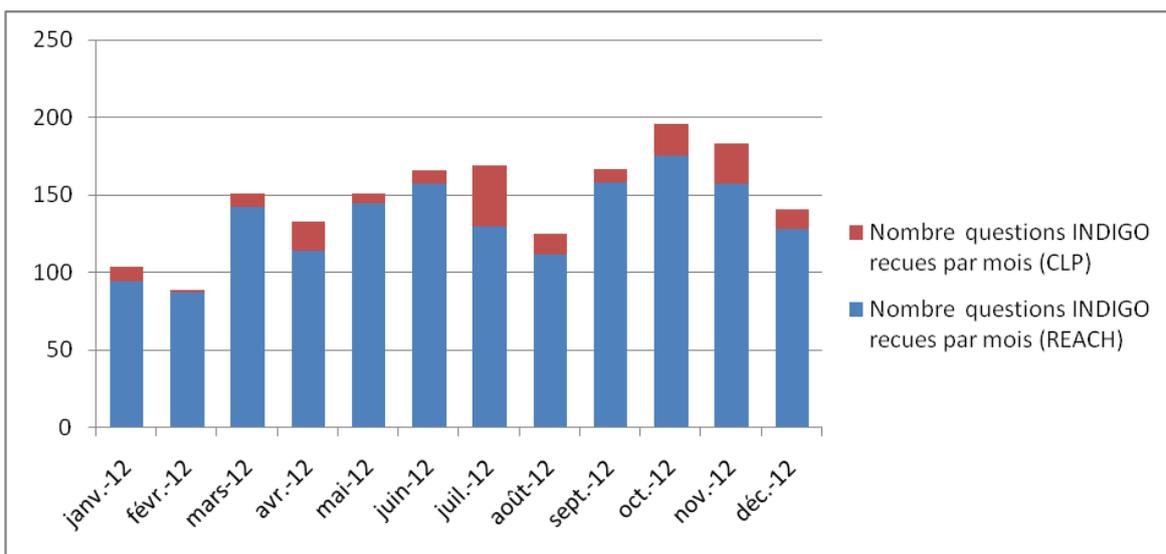


Figure 6 : nombre de questions reçues portant sur les règlements REACH ou CLP en 2012. Chaque appel couvre 2 à 3 questions et dure 30-40 minutes en moyenne.

Au cours de l'année 2012, le nombre d'appels a légèrement augmenté par rapport à l'année 2011 (930 appels contre 1084 pour cette année 2012). Les appels concernant REACH restent les plus nombreux par rapport aux appels concernant le CLP. De manière générale, **tout au long de l'année le nombre d'appels sur REACH a légèrement augmenté sur le second semestre avec 860 questions contre 739** au premier semestre. C'est également le cas pour **le nombre de questions sur le CLP avec 121 questions posées au second semestre contre 55** pour les 6 premiers mois.

A noter que la durée d'appel est variable selon la thématique mais d'une manière générale, les questions sur REACH nécessitent beaucoup plus de temps que celles sur CLP (estimation approximative : 40 minutes pour REACH versus 10 minutes pour le CLP).

3 DEVELOPPEMENT D' ACTIONS AVEC UN RESEAU NATIONAL ET EUROPEEN DE PARTENAIRES

3.1 ACTIONS AVEC UN RESEAU NATIONAL DE PARTENAIRES

3.1.1 INTERVENTIONS – ESSENTIELLEMENT AUPRES DES CCI

Dix-sept interventions relatives essentiellement au règlement REACH mais aussi au CLP (14 sur la thématique REACH, 1 sur la thématique CLP et 2 sur les thématiques REACH et CLP) ont été réalisées par l'équipe du helpdesk en appui aux Chambres de Commerce et d'Industrie (liste en annexe 2). Les interventions du Helpdesk sont plus ou moins longues (de 30 min à la journée complète, la moyenne se situant sur la demi-journée).

La majorité de ces interventions sont intervenues dans le cadre du plan d'action REACH/PME.

3.1.2 ÉCHANGES ET PARTICIPATION A DES TRAVAUX EXTERIEURS

Le helpdesk a participé au plan d'accompagnement du MEDDE et de l'UIC pour la mise en œuvre de REACH à destination des PME : réunions du COPIL, relectures des webinars de l'UIC et diffusion de l'information sur le site internet. En collaboration avec le COPIL de cette action REACH/PME, un questionnaire relatif aux « recueil des besoins » pour mieux accompagner les PME a été élaboré. Mis en ligne au début de l'été et annoncé à plusieurs reprises (site internet, lettres d'information), seules une trentaine de réponses ont été reçues. Les réponses ont confirmé que les actions engagées devaient être poursuivies sans toutefois permettre d'identifier de nouvelles actions prioritaires à mettre en place.

Les interventions et les documents réalisés dans le cadre de ce programme ont été cités dans les rubriques appropriées (1.4 et 3.1.1).

D'autres relectures et échanges ont été effectués.

3.2 PARTICIPATION AUX TRAVAUX EUROPEENS

3.2.1 HELPNET : RESEAU DES CORRESPONDANTS HELPDESK

Dans le cadre des activités européennes, le groupe de travail des correspondants européens (Helpnet) s'est réuni 2 fois en 2012: le helpdesk a participé aux 2 réunions (avril et octobre 2012). Ces réunions ont fait l'objet de compte-rendu identifiant les points clés essentiels pour l'activité du helpdesk.

Le helpdesk a échangé à plusieurs reprises avec le Helpdesk de l'ECHA concernant des requêtes d'industriels français (notion de taille des pictogrammes, substances exemptées d'enregistrement,...). Le helpdesk a échangé avec le Helpdesk anglo-saxon sur la définition des utilisateurs industriels.

3.2.2 HELPEX (PLATEFORME D'ÉCHANGE)

Dans le cadre du forum d'échange électronique européen pour REACH et le CLP le Helpdesk a :

- Participé à l'élaboration des FAQ européennes REACH 5.0 (15 FAQ) et CLP 4.0 (12 FAQ) ; chacune fait l'objet de 2 phases de commentaires ;
- Commentaires sur le HelpEx sur les consultations particulières de FAQ : mise à jour de la FAQ CLP sur les pictogrammes pré-imprimés et noircis, après échange avec ministère, publication de FAQ REACH sur les obligations des utilisateurs en aval (FAQ publiée N° 14.7) ;
- Actualisation de la requête relative à la responsabilité de la FDS lorsqu'un représentant exclusif est nommé (après réception du feedback de l'ECHA et discussion ministère ; question 3206 devenue 7800) ;

- Posté des commentaires à 2 questions des autres helpdesks : une question relative à la restriction du Cadmium, et une question relative à la nécessité d'une FDS lors de l'exportation, après échanges avec ministère sur ce point (Questions 7125 et 7647) ;
- Continué le système de veille mis en place en 2011 sur les nouvelles questions en consultation au HelpEx, avec envoi bimensuel des questions en cours de discussion (18 "HelpEx news" envoyées). Ceci permet d'identifier les discussions qui pourraient se tenir à la fois au niveau des autorités compétentes et des helpdesks ainsi que celles sur laquelle la France souhaite se positionner.

3.2.3 AUTRES ACTIVITES

Le helpdesk a participé à différents Workshops :

- Workshop sur la classification des mélanges, organisé par la Slovénie et l'ECHA, les 15 et 16 février 2012 à Bled en Slovénie
- Workshop sur exemptions Annexe IV (19 avril 2012))
- Workshop sur le trioxyde de chrome à Bruxelles le 20 avril 2012
- Workshop "Lead Registrant" en octobre 2012 : ce workshop a fait l'objet d'un compte-rendu identifiant les points clés essentiels pour l'activité du helpdesk. Une interview du helpdesk France a été réalisée lors de ce workshop qui a fait l'objet d'une publication dans la newsletter de l'ECHA.. Le plan d'action REACH/PME a été mis en avant au cours de cette interview.

L'activité liée à vérification des traductions des guides ne sera plus poursuivie, suite à la décision de l'ECHA. Néanmoins, cette année le helpdesk a finalisé les vérifications en cours, à savoir :

- Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement CLP).
- Révision du guide de l'ECHA sur les exigences d'informations et le rapport sur la sécurité chimique - Partie B
- Guide relatif à l'analyse socio-économique (en collaboration en interne à l'INERIS, Unité Économie et Décision pour l'environnement)

Le helpdesk a suivi certains webinars de l'ECHA. A titre d'exemple, le helpdesk a pu suivre des webinars concernant : le partage des données ("data sharing obligations and data sharing disputes"), les exigences d'information pour le déclarant principal ("Lead Registrant Webinar: Information requirements"), les obligations des utilisateurs en aval ("Downstream user obligations"), la nouvelle page REACH-IT "Co-Registrant".

ANNEXE 1 : LISTE DES LETTRES D'INFORMATION

06/01/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #42	DRC-12-119238-00060A
19/01/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #43	DRC-12-124769-00616A
03/02/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #44	DRC-12-124769-01283A
16/02/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #45	DRC-12-124769-01984A
02/03/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #46	DRC-12-124769-02537A
15/03/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #47	DRC-12-124769-03118A
30/03/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #48	DRC-12-124769-03547A
16/04/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #49	DRC-12-124769-04395A
27/04/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #50	DRC-12-124769-04983A
11/05/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #51	DRC-12-124769-05401A
25/05/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #52	DRC-12-124769-05747A
11/06/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #53	DRC-12-124769-06407A
22/06/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #54	DRC-12-124769-06961A
06/07/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #55	DRC-12-124769-07649A
02/08/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #56	DRC-12-124769-08432A
06/09/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #57	DRC-12-124769-09372A
21/09/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #58	DRC-12-124769-09854A
04/10/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #59	DRC-12-124769-10452A
22/10/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #60	DRC-12-124769-11094A
08/11/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #61	DRC-12-124769-11842A
23/11/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #62	DRC-12-124769-12476A
12/12/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #63	DRC-12-124769-13129A
20/12/2012	Lettre d'information des helpdesks REACH et CLP #64	DRC-12-124769-13829A

ANNEXE 2 – LISTE DES INTERVENTIONS

Organisateur	Thème(s)	Date
CCI Versailles	REACH "REACH/CLP : où en est votre entreprise ?" DRC-12-124769-03271A	20/03/2012
CCI Ain	"REACH - Actualités sur la mise en oeuvre ?" DRC-12-124769-02621A	22/03/2012
CCI Strasbourg	Règlement REACH État des lieux avant l'échéance de 2013 Participation en tant que spectateur	26/04/2012
CCI Bordeaux	Réunion d'information sur le règlement REACH. DRC-12-124769-06617A	12/06/2012
CCI de Besancon	"REACH : point d'étape avant l'échéance 2013" DRC-12-124769-06841A	21/06/2012
CCI de Lorraine (Metz et Bar-le-Duc)	"REACH - PME, vous êtes concernés!" DRC-12-124769-09756A	20/09/2012
CCI Aix-en- Provence	Réunion d'information sur le règlement REACH DRC-12-124769-09987A	27/09/2012
CCI à Tours	"REACH, le point avant l'échéance 2013" DRC-12-124769-10740A	16/10/2012
CCI à Lille	Le point sur la réglementation REACH DRC-12-124769-10783A	18/10/2012
CCI à Amiens	"2013 : 2ème vague d'enregistrement - Fabricant, importateur, vous utilisez des produits chimiques : ne passez pas à côté !" DRC-12-124769-12292A	20/11/2012
CCI à Rennes	Réunion d'information sur le règlement REACH DRC-12-124769-12742A	29/11/2012
CCI à Montpellier	"Produits chimiques en entreprise : anticipez vos obligations, restez compétitifs !" DRC-12-124769-12976A	30/11/2012
CCI à Poitiers	"Réglementation européenne des produits chimiques REACH : vous êtes concerné !" DRC-12-124769-13048A	04/12/2012
CCI à Clermont- Ferrand	Réunion d'information sur le règlement REACH DRC-12-124769-12858A	06/12/2012
IFORE	Formation REACH et CLP ; DRC-12-119238-03295A CLP et classification des mélanges ; DRC-12-124769-06976A	//2012 22/06/2012

ANNEXE 3 : VERIFICATION DES TRADUCTIONS DES GUIDES DE L'ECHA

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement CLP |
| <ul style="list-style-type: none">• Guide sur les exigences d'informations et le rapport sur la sécurité chimique - Partie B (révision) |
| <ul style="list-style-type: none">• Guide sur l'analyse socio-économique |



INERIS

*maîtriser le risque |
pour un développement durable*

Institut national de l'environnement industriel et des risques

Parc Technologique Alata
BP 2 - 60550 Verneuil-en-Halatte

Tél. : +33 (0)3 44 55 66 77 - Fax : +33 (0)3 44 55 66 99

E-mail : ineris@ineris.fr - **Internet** : <http://www.ineris.fr>